



Assemblée générale

Distr. générale
5 septembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 124 de l'ordre du jour provisoire*

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 5 septembre 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Additif

Suite à ma lettre datée du 1er septembre 2000 (A/55/345), j'ai l'honneur de vous informer que le Rwanda et le Togo ont fait les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Le Secrétaire général
(Signé) Kofi **Annan**

* A/55/150.